



famillesdurables

PENSER LES FAMILLES POUR MIEUX LES SOUTENIR

Octobre 2023

Publication

Stephan Lipiansky

**L'humiliation : face
sombre de l'autorité
éducative**

**Quelle réalité dans le
Quotidien des familles ?**



Présentation

Fondé en 2021, Familles Durables est un laboratoire d'idées indépendant qui encourage la recherche scientifique et le débat raisonné. Son objectif est de **réaffirmer la nécessité de soutenir les familles pour favoriser l'épanouissement durable de la société et de ses membres.**

L'action de Familles Durables est destinée à soutenir la **réflexion** et la prise de décision par les responsables politique par le partage d'éléments **factuels** et **probants**, et d'orientations générales à la faveur de *l'empowerment* des familles en France, ainsi que pour la prévention des difficultés socio-familiales.

Confortés par la recherche, nous pensons qu'une famille est **durable** si ses conditions matérielles et affectives lui permettent de **remplir efficacement ses différents rôles** : prise d'autonomie, éducation des enfants, stabilité émotionnelle, solidarité intergénérationnelle, équilibre personnel... Nous sommes également certains que l'échelon familial, l'unité de vie et de choix consommation de la majorité des personnes, est le mieux à même d'être efficacement mobilisé dans la durabilisation de la société. Une famille durable est une famille actrice du développement durable.

Familles Durables est un laboratoire d'idées animé dans un **esprit start-up** ; c'est-à-dire avec curiosité, agilité et rigueur scientifique.

Notre époque est marquée par un impératif d'accès à la dignité, comme l'ont souligné depuis une dizaine d'années la recrudescence de mouvements sociaux et de débats sociétaux.

Au même moment, les atteintes à la dignité semblent plus nombreuses, ou au moins plus visibles dans l'espace médiatique désormais en grande partie influencé par les réseaux sociaux. Alors que la modernité et le progrès qu'elle promettait annonçaient une ère nouvelle, de nombreux scandales pointent du doigt ses promesses non tenues.

Barrant la route de la dignité, l'humiliation. Exercice défaillant de l'autorité visant à obtenir soumission plutôt qu'obéissance, l'humiliation est aussi un sentiment dont les personnes font l'expérience sans toujours pouvoir le nommer. Au sein de la famille, certainement. Mais aussi dans les relations – dysfonctionnelles ? – nouées avec les représentants des institutions scolaires ou étatiques. Merci à Stephan Lipiansky pour ce tour d'horizon fondé sur un travail en profondeur.



Stephan Lipiansky est le rapporteur de l'étude « *Le sens de l'autorité. Idées et initiatives pour soutenir la relation éducative* » pour le think tank VersLeHaut.

Dans cette publication, il en décrypte les enseignements au regard de la persistance de pratiques humiliantes vis-à-vis des enfants mais aussi des familles dans l'exercice de l'autorité éducative.

« Une société décente est une société dont les institutions n’humilient pas les personnes placées sous leur autorité. » Avishai Margalit – *La société décente*

La question de l’autorité et de son exercice sur les enfants tient une place importante dans le débat public actuel.

Celle des enseignants serait trop souvent « bafouée » selon les mots du nouveau ministre de l’Éducation nationale¹. Les parents, quant à eux, en manqueraient cruellement à tel point que leur responsabilité fut pointée du doigt lors des émeutes de l’été dernier².

Dans le même temps, les abus d’autorité et leur effets délétères sur les enfants sont régulièrement mis en lumière. Maltraitements, violence dites « éducatives », propos dévalorisants : autant de phénomènes qui ont cours dans la famille, à l’école, dans les crèches, les établissements de protection de l’enfance, de la petite enfance, les activités sportives.

La persistance de ces comportements tend à faire flotter un climat de suspicion et de défiance vis-à-vis des autorités éducatives. Sentiment d’autant plus préjudiciable qu’il entrave la mission des éducateurs, dont l’accompagnement des enfants dans leur développement, leur épanouissement et leur autonomie future nécessite l’exercice d’une autorité.

Ces révélations contribuent à frapper d’indécence le fonctionnement de ces institutions éducatives et par extension notre société. C’est du moins le diagnostic qu’on peut établir en suivant la thèse défendue par le philosophe israélien Avishai Margalit dans un ouvrage percutant, *La société décente*³.

En nommant un mal – l’humiliation – et un critère associé à son usage – le caractère décent d’une société – Margalit a participé à identifier un ressort des dysfonctionnements institutionnels qui frappent nos sociétés démocratiques.

En identifiant le recours à l’humiliation comme un usage abusif de l’autorité, il contribue à en dessiner les contours éthiques. Avoir autorité sur quelqu’un ne justifie certainement pas de recourir à tous moyens efficaces de l’asseoir. La violence est d’ailleurs souvent pointée du doigt comme une dérive de son exercice – ou pour être plus précis un extrême auquel sont souvent conduits ceux qui peinent à faire respecter leur autorité.

Cette dynamique de l’autorité et de l’humiliation tient une place non négligeable dans la vie des familles. Soit qu’elles en sont sujettes lorsqu’une autorité s’exerce sur elles – celles des institutions d’État en particulier – soit qu’elle sévisse en leur sein – **notamment lorsque l’humiliation s’immisce dans l’exercice de l’autorité parentale.**

Car la famille est placée au centre du réseau de relation d’autorités éducatives qui emmaillotent l’enfant. Elle est scrutée dans ses propres pratiques éducatives et confrontée directement aux effets de celles des autres institutions sur ses enfants.

L’imprégnation de pratiques humiliantes en éducation – au sein des institutions ou dans les relations qu’elles entretiennent – mérite donc d’être questionnée. En interroger les sous-jacents, les impensés constitue un premier pas vers la promesse d’une société

¹ Interview de Gabriel Attal en juillet 2023 dans Midi Libre.

² Parmi tant d’autres, la chronique de Abnousse Shalmani dans l’Express en juillet dernier : <https://www.lexpress.fr/societe/emeutes-la-faute-aux-parents-le-copinage-a-remplace-lautorite-par->

abnousse-shalmani-JAVQNL2XOJHQZFVUWY2DOHJIUI/

³ Avishai Margalit, *La société décente*, Champs Flammarion, 2007.

plus décente pour reprendre la terminologie de Margalit.

L'ENFANT AU CARREFOUR DES HUMILIATIONS

L'enfant, sujet de la relation d'autorité éducative, est, à des degrés divers selon son âge et son développement, dans un état de dépendance et d'imaturité. L'assistance des adultes est donc indispensable à la satisfaction de ses besoins. Ils assurent ainsi sa sécurité – physiologique, affective et émotionnelle – et l'accompagnent dans l'exploration du monde et la découverte de sa propre responsabilité.

La position de l'enfant le rend donc vulnérable. Le respect de lui-même qu'il doit être amené à développer va dépendre assez largement de la façon dont les adultes vont se comporter vis-à-vis de lui. **Leurs actes et leurs paroles impriment souvent une marque durable dans l'esprit – et le corps, via notamment leurs effets sur son développement – de l'enfant.**

L'humiliation portée par des pratiques éducatives violentes

La croisade menée depuis plusieurs années contre les « violences éducatives ordinaires » ayant cours au sein de la famille – dont la loi de 2019⁴ offre une assise – participe de ce constat. Sous cette appellation on va retrouver un ensemble disparate de pratiques telles que mettre sous la douche froide, donner une gifle, enfermer dans une pièce quelques instants, priver de quelque chose en cas de désobéissance, donner une fessée, traiter de « bon à rien » de « méchant » ou d'« imbécile ».

Dans une récente enquête commandée par la Fondation pour l'enfance, près de 8 parents sur 10 déclarent avoir recouru à au moins une violence éducative pour un de

leurs enfants au cours de la semaine précédant l'enquête. Cependant, les violences physiques – gifles, fessées – sont comparativement moins fréquentes que d'autres formes de pratiques apparentées à des violences éducatives ordinaires : cris, punitions ou isolement, par exemple⁵.

La prédominance de ces actes de violence, qu'ils soient perçus ou non comme tels par les adultes, perpétue une vision de l'enfant comme un être dont la part d'humanité reste encore à acquérir. En transgressant un droit humain universel au respect et à la dignité, l'acte violent contribue à nier l'humanité de l'enfant.

« *Le comportement humiliant rejette l'autre comme non humain* » analyse en effet Avis-hai Margalit⁶. On retrouve ici les fondements anthropologiques de certaines pratiques éducatives qu'on a pu identifier sous l'appellation de pédagogie noire.

Le terme de « pédagogie noire » est utilisé par la pédagogue allemande Katharina Rutschky dans son ouvrage *Schwarze Pädagogik. Quellen zur Naturgeschichte der bürgerlichen Erziehung* publié en 1977. Il fait références à un ensemble de techniques traditionnelles d'éducation répressive qui ont été fortement influencées par les écrits de certains pédagogues du XVI^e siècle. Il fût largement popularisé par la psychanalyste Alice Miller dans un essai publié au début des années 1980, *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation des enfants*.

Cette « pédagogie noire » partait du postulat que l'enfant est un être mauvais et capricieux qu'il s'agit de discipliner en brisant les élans de sa volonté et en le forçant à l'obéissance.

Dans cette optique, l'autorité de l'adulte a vocation à être suivie aveuglement. Deviennent légitimes tous les moyens utilisés pour

⁴ Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires.

⁵ « Baromètre des violences éducatives ordinaires », étude IFOP pour la Fondation pour l'enfance, Octobre

2022. <https://www.fondation-enfance.org/2022/10/21/la-fondation-publie-son-1er-barometre-sur-les-violences-educatives-ordinaires> .

⁶ La société décente, p.108.

briser la volonté d'opposition ou d'indépendance de l'enfant. Ce qui passe par des violences physiques mais également psychologiques – intimidations, humiliations, manipulations.

Le film de Michael Haneke, *Le ruban blanc*, qui obtint la Palme d'Or au festival de Cannes en 2009, illustre précisément la mise en œuvre d'une telle « pédagogie » dans un petit village d'Allemagne au début du XX^{ème} siècle. Le réalisateur cherchait à montrer comment cette éducation à la soumission et à l'obéissance aveugle a pu constituer un foyer du nazisme. Alice Miller défend la thèse qu'un tel usage abusif de l'autorité contribue à une transmission de la violence d'une génération à l'autre. Depuis, les effets préjudiciables de la violence sur le développement de l'enfant ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques⁷.

L'école de l'humiliation

L'école est également une institution éducative où les enfants, et les jeunes, sont exposés à la violence des adultes. Ce n'est pas toujours les formes les plus paroxystiques qui sont relevées par les premiers concernés. Néanmoins, dans une récente enquête initiée par la fondation Apprentis d'Auteuil, **43 % des jeunes interrogés, âgés de 15 à 20 ans, déclarent avoir subi au moins une forme de violences en milieu scolaire – verbales, psychologique ou physique - de la part d'adultes**⁸.

Les enseignants eux-mêmes peuvent parfois en être à l'origine. On peut parler de « violences pédagogiques » lorsqu'ils recourent à la dévalorisation, l'humiliation, la

stigmatisation dans le cadre de leur enseignement ou de leur gestion de classe.

Ce que relève très bien Christophe Marsollier, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, consulté par VersLeHaut dans le cadre de l'étude *Le sens de l'autorité* : « *Dans les pratiques en classe subsistent encore des violences pédagogiques ordinaires : la contrainte de rester assis, l'injonction à répondre à des questions, les interrogations surprises, être envoyé au tableau alors qu'on ne sait pas, etc.*⁹ »

Même s'ils réfutent souvent le terme d'humiliation, certains professeurs assument des stratégies de déstabilisation, de moquerie, en vue de soumettre, faire réagir, voire confronter à la violence des relations dans la société – « *ça se passe comme ça dans la vraie vie* »¹⁰.

Selon l'étude PISA de 2015, les élèves français sont largement au-dessus de la moyenne de l'OCDE à répondre à l'affirmative aux propositions « Un professeur m'a ridiculisé devant les autres » et « Les professeurs me donnent l'impression qu'ils me trouvent moins intelligent que je le suis réellement »¹¹.

Ces données recourent l'analyse du sociologue Pierre Merle dans *L'élève humilié* : l'expérience scolaire des enfants est largement imprégnée d'un sentiment d'humiliation prenant naissance dans les interactions avec les enseignants. Les élèves gardent longtemps en mémoire les propos désobligeants ou insultants tenus par certains professeurs. L'ampleur de ce phénomène tiendrait bel et bien à un recours à l'humiliation

⁷ On peut trouver un aperçu des résultats de ces études dans l'article de Anne Tursz, « Les conséquences de la maltraitance dans l'enfance sur la santé physique et mentale à l'âge adulte : approche épidémiologique de santé publique », *Revue française des affaires sociales*, N°1-2, 2013.

⁸ « Enquête sur les violences en milieu scolaire », *Opinion-Way pour Apprentis d'Auteuil*, Octobre 2022.

⁹ *Le sens de l'autorité. Idées et initiatives pour soutenir la relation éducative* : <https://www.verslehaut.org/publications/rapports-publications/rapport-le-sens-de-lautorite/>

¹⁰ Voir notamment Hélène Veyrac, Julie Blanc, « Relations professeurs-élèves en lycée. Trois stratégies d'enseignants mises en débat. », *Éducation & formations*, 2015, n° 88-89, pp. 185-200.

¹¹ Dylan Alezra, Elizabeth Beasley, Sarah Flèche, Mathieu Perona, Claudia Senik, « Relations enseignants-élèves : comment améliorer le bien-être des élèves du secondaire ? », *Observatoire du Bien-être du CEPREMAP*, n°2021-05, 05 mai 2021.

comme une stratégie délibérée de gestion de classe de la part des enseignants¹².

Des faits similaires se produisent à l'école hors de la classe : cantine, goûter, temps d'activités périscolaires. Le collectif SOS Périscolaire a ainsi pu collecter, depuis 2021, plus de 150 témoignages de parents et de professionnels émanant d'une trentaine de départements et relatant des paroles et des actes particulièrement inquiétants¹³ :

Des animateurs de différentes écoles témoignent eux-mêmes de phrases entendues chez leurs collègues du type « *ne fais pas le con avec moi* », « *ferme ta gueule* », « *lève-toi si tu ne veux pas connaître la souffrance* », « *p'tit PD* », « *toi, t'es vilaine* », et d'animateurs hurlant sur les enfants.

Les enfants porteurs de handicaps sont aussi régulièrement la cible de brimades. Humiliés, traités de "bébés", de "gros lard", certains sont bousculés, tirés par la capuche ou se voient confisquer leurs lunettes de vue s'ils ne réagissent pas assez vite... ou même, comme une animatrice nous l'a rapporté au sujet d'une enfant, sorti dans la cour, tenu en laisse par un animateur, lui demandant de faire le chien !¹⁴

Au sein des établissements, tous les adultes ne sont pas adeptes de ce type de comportement. Bien heureusement, une majorité d'entre eux – enseignants et autres personnels d'encadrement – sont soucieux d'entretenir avec les enfants et les jeunes des relations dénuées de violence¹⁵. Néanmoins,

certaines représentations demeurent suffisamment ancrées dans l'imaginaire collectif pour influencer en profondeur les comportements et contribuer à la pérennité d'usages de l'autorité jugés humiliants par les élèves¹⁶.

Les ambiguïtés de l'autorité participent à la persistance des humiliations

La persistance de telles pratiques trouve sa source dans les ambiguïtés de l'autorité éducative. En particulier, la proximité de la notion d'autorité avec celle de pouvoir. La capacité à obtenir de l'enfant l'obéissance apparaît effectivement comme une des manifestations de l'autorité. Mais, comme le souligne avec une grande justesse le pédopsychiatre Daniel Marcelli : « *Il n'y a pas d'obéissance sans lien de confiance préalable, car l'obéissance s'obtient sans utiliser la menace, ni physique, ni morale, en quoi elle se distingue de la soumission*¹⁷. »

Un système de sanction peut se révéler efficace et dissuasif lorsqu'il provoque la soumission de l'enfant, sous l'effet, par exemple, de la peur de la douleur ou de l'humiliation. Cependant, un tel système ne suscite pas forcément une adhésion au sens de la règle et peut avoir comme effet pervers d'altérer la confiance envers l'adulte.

La confusion entre obéissance et soumission est manifeste dans l'utilisation de bonne foi de procédés humiliants envers les enfants. Les faits de violences pédagogiques ordinaires sont souvent motivés par l'idée qu'ils permettent de poursuivre une visée éducative. On cherche à inhiber les comportements « inadaptés », à inciter au conformisme, à susciter un sursaut. Mais de

¹² Pierre Merle, *L'élève humilié. L'école, un espace de non-droit ?* Presses Universitaires de France, 2005.

¹³ Ces témoignages sont regroupés sur la page Instagram du collectif

<https://www.instagram.com/sosperiscolaire/>

¹⁴ Extrait de l'article « *Violences au périscolaire : sortir de l'angle mort* » publié sur le site de VersLeHaut :

<https://www.verslehaut.org/publications/articles/violences-au-periscolaire-sortir-de-langle-mort>

¹⁵ Dans l'étude *Le sens de l'autorité*, nous avons pris soin de mettre en lumière les témoignages, pratiques et initiatives de

celles et ceux qui en ont fait une priorité dans leur approche du métier.

¹⁶ L'écoute de « *L'école de la violence* », épisode numéro 43 du podcast *Un podcast à soi* (une création de Charlotte Bienaimé pour Arte Radio : https://www.arteradio.com/emission/un_podcast_soi/1092) fournit un point d'entrée intéressant pour aborder cette thématique.

¹⁷ Daniel Marcelli, *Il est permis d'obéir*, Albin Michel, 2011, p. 123.

telles pratiques dénotent d'une méconnaissance des besoins fondamentaux de l'enfant.

Dans un rapport remis en 2017 à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, un comité d'experts en a proposé une typologie¹⁸. Mis en œuvre dans une démarche de consensus, le comité a pris soin de retenir une approche pluridisciplinaire et a appuyé ses travaux sur de nombreuses auditions, une journée de débats publics. Ils ont retenu une articulation des besoins de l'enfant autour d'un « méta-besoin », celui de sécurité. C'est la satisfaction de ce besoin de sécurité – physiologique comme psychologique – qui ouvrirait la voie à la satisfaction des autres besoins.

Il semble assez évident à la plupart d'entre nous que la sécurité exige d'être à l'abri de certains dangers. Celui d'être le sujet de la cruauté d'autrui mine donc le sentiment de sécurité. Or, comme nous le fait remarquer Avhishai Margalit : « *L'humiliation est l'extension de la cruauté de l'univers physique à l'univers psychologique de la souffrance*¹⁹. »

Un amendement à l'article 371-1 du code civil définissant l'autorité parentale avait d'ailleurs été voté en 2017 avant d'être censuré par le Conseil constitutionnel. Il excluait des pratiques de l'autorité « tout traitement cruel, dégradant ou humiliant ».

Dans leurs propres pratiques éducatives, comme dans l'expérience qu'en font les enfants dans les autres lieux éducatifs, les familles sont donc confrontées directement aux ambiguïtés de l'autorité qui participent à exposer les enfants à des humiliations diverses.

Mais les relations d'autorité éducative s'exercent également directement sur les familles de par la position singulière qu'elles

occupent dans l'environnement éducatif institutionnel autour de l'enfant.

L'école exerce-t-elle une autorité humiliante sur certaines familles ?

L'institution scolaire est souvent pointée du doigt pour son traitement différencié des familles. Car l'école n'a que peu de choses à reprocher aux parents dont les enfants obtiennent de bonnes notes, arrivent le matin avec les devoirs faits, écoutent en classe, n'adoptent pas de comportements violents ou déplacés, etc. Mais quand ce n'est pas le cas ?

Alors, elle convoque les parents, leur laisse entendre qu'ils n'ont pas su imposer un cadre, qu'ils ne sont pas en mesure d'aider leur enfant à réussir, qu'elle sait mieux qu'eux ce qu'il lui convient, etc. C'est ce qui ressort par exemple des témoignages de parents présentés dans l'ouvrage *L'égalité des invisibles* qui traite du rapport à l'école des familles en situation de grande pauvreté²⁰.

En tant que parents peu éduqués et du fait des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, ils ont l'impression d'être jugés par les enseignants et les autres professionnels.

C'est ce qu'exprime très bien Paulette, militante Quart Monde à Toulouse : « *Je pense que c'est la précarité qui fait que nous sommes différents. Nous ne sommes pas aux normes. [...] Il faut avoir l'intelligence, le savoir, s'exprimer correctement. Dans ce cas, c'est bon, vous avez votre place. Mais dès qu'il n'y a pas d'argent, que vous êtes au RSA, que vous habitez un quartier où les maisons sont délabrées, ça y est, vous avez une étiquette sur le dos et vous l'avez pour longtemps.* »

Ce sentiment d'être placé en situation d'infériorité, d'être atteint dans le respect de soi-même, repose également sur la

¹⁸ *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*. Rapport remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes. 28 février 2017

¹⁹ *La société décente*, p.85

²⁰ Marie-Aleth Grard (dir.), *L'égalité des invisibles. Quand les sans-voix parlent de l'école*, Le Bord de l'eau, 2022

propension de l'École à se substituer parfois aux familles dans les décisions concernant leur enfant. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit des choix d'orientations.

Ainsi Franck se souvient avoir découvert que ses deux premiers enfants avaient été orientés en SEGPA [Section d'enseignement général et professionnel adapté] sans que l'autorisation parentale ne lui ait été demandée comme la procédure le prévoit. On n'avait tout simplement pas pris soin de le lui signifier. L'assistante sociale auprès de qui il vient rapporter son étonnement lui rétorque qu'on a probablement signé à sa place l'autorisation parentale²¹.

Cette perspective de s'exposer à des paroles et des actes disqualifiants contribue à entretenir la défiance de certaines familles à l'égard de l'école. La distance qui peut s'établir tend au maintien, voire au renforcement des préjugés.

Une peur de l'humiliation qui installe une distance

Entre 2007 et 2011, l'association ATD Quart Monde a mené dans le quartier de Maurepas, à Rennes, une expérience pilote intitulée « *En associant leurs parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir !* ». L'objectif du projet consistait à rétablir un dialogue de confiance entre les parents les plus éloignés de l'école et l'institution scolaire représentée ici par les deux écoles publiques du quartier.

Au départ de cette expérience, l'association a cherché à instaurer un dialogue entre pairs via des réunions entre parents du quartier pour évoquer les thématiques d'éducation et de scolarité. Il a fallu un travail de longue haleine pour faire venir les parents. Bruno Masurel et Marie Michel, volontaires d'ATD Quart Monde, allaient directement à leur rencontre, à leur

domicile, pour leur parler des réunions, les inciter à participer. Parfois les réunions ne réunissaient que deux parents. D'autres fois, une dizaine.

La peur du jugement et de l'humiliation qui en découle explique en grande partie cette difficulté d'ouverture du dialogue. Il a fallu par exemple plusieurs mois à une mère pour avouer aux autres participants qu'elle ne comprenait pas certains mots utilisés par les équipes éducatives, comme « cursus » ou « arts plastiques ». Elle n'avait jamais osé dire aux enseignants qu'elle ressortait de leurs échanges sans avoir compris ce qui avait été dit.

« *On parle de parents démissionnaires, on parle de parents qui ne font pas faire leurs devoirs aux enfants, de parents qui ne viennent pas aux réunions* » recense Bruno Masurel. Autant de paroles stigmatisantes vis-à-vis de familles qui veulent la réussite de leurs enfants mais qui « *ont des barrières invisibles à dépasser pour être à l'aise à l'école*²². »

Cette appréhension peut se ressentir également dans les relations que les familles entretiennent avec d'autres acteurs institutionnels, en particulier les services sociaux.

L'enjeu de l'accueil, de l'écoute dénuée de jugements, est souvent relevé par les structures qui concentrent leur action sur le soutien et l'accompagnement aux familles²³.

L'éducation des enfants entre sphère privée et sphère publique

« *La violation de la vie privée est en soi un acte paradigmatique d'humiliation* » nous rappelle Avishai Margalit²⁴. Or l'éducation des enfants porte en elle une ambiguïté sur ce qui relève de la vie privée et de la vie publique. Le fait d'avoir doté l'enfant de droits et de placer l'exercice de l'autorité

²¹ Dans *L'égalité des invisibles*, op.cit.

²² Témoignage extrait du film « *En associant leurs parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir* ».

²³ L'étude *Le sens de l'autorité* publiée par VersLeHaut présente l'intention de plusieurs de ces dispositifs de soutien et

d'accompagnement : Maisons des familles, Maisons des mille premiers jours, Espaces bébé-parents, Lieu passerelle, etc.

²⁴ *La société décente*, p.200.

parentale sous un régime conditionnel – le droit à éduquer des parents est soumis au respect d'un certain nombre de devoirs vis-à-vis de l'enfant – contribue à faire de l'éducation dans la famille une chose publique.

Cette ambiguïté imprègne les discussions relatives au rôle de l'État dans l'éducation des enfants et à sa légitimité à intervenir au sein de la famille. Il s'avère difficile de défendre que les familles auraient un « droit » à la vie privée qui les soustrairaient de fait du regard du reste de la collectivité. Un tel droit irait à l'encontre de ceux des enfants.

Dans le même temps, l'intérêt de l'enfant est également de pouvoir développer des relations intimes et spontanées avec ses parents. Or, de telles relations s'épanouissent mal sous le regard et le jugement permanent d'autrui.

Cette tension place donc les familles sous la menace de l'humiliation d'être scrutées dans leur intimité même. L'exigence de décence de nos sociétés pèse en tout premier lieu sur les autorités éducatives qui sont engagées dans le dialogue avec les familles.

Elle est prise désormais particulièrement au sérieux notamment dans le secteur de la protection de l'enfance où les enjeux de collégialité sont prégnants. Les éducateurs sont souvent mis dans une position inconfortable vis-à-vis des familles. Ils sont mandatés par une autorité externe pour intervenir sur ce qui peut être ressenti comme une disqualification de l'autorité des parents. Pourtant, lorsque la relation s'établit dans de bonnes conditions, ils peuvent constituer une ressource.

Certaines structures assument résolument cette mission d'accompagnement. C'est le cas, par exemple, de la Maison d'enfants Saint-Joseph de Blanquefort, en Gironde. Depuis 2019, un service est dédié à

l'accompagnement des parents d'enfants placés.

Jean-Claude Dupouy, éducateur spécialisé formé à l'approche systémique, est chargé de rencontrer régulièrement les familles : « *L'objectif est de travailler avec elles leur positionnement de parents, de les mettre devant leurs responsabilités, quitte à s'affronter sur tel ou tel point si nécessaire, si le besoin de cadre et de limites n'est pas posé pour un enfant par exemple*²⁵. »

La mère d'un garçon suivi témoigne de l'apport de ce service : « *Je suis contente du suivi et de la qualité d'écoute proposés depuis quelques mois par le service. Il me permet de comprendre un peu mieux mes réactions parfois excessives avec lui. Et j'apprends, au fil du temps, à lui poser de plus en plus de limites*²⁶. »

Ce type d'expérience positive de collaboration entre travailleurs sociaux et familles est cependant encore insuffisamment développé. Dans de nombreuses situations, on constate « *la permanence d'un cadre institutionnel globalement plutôt contraignant et prescriptif au détriment de la négociation, malgré l'importance du soutien à la parentalité dans les discours*²⁷ ».

L'AUTORITÉ EDUCATIVE, MATRICE DES RELATIONS SOCIALES ?

Il n'est pas anodin de constater qu'en s'intéressant à l'autorité dans les relations éducatives, on en vient à évoquer le thème de l'humiliation. Il s'agit probablement d'une manifestation symptomatique de la façon dont l'autorité éducative peut parfois perdre le cap.

La proximité des notions d'autorité et de pouvoir déjà évoquée, en inspire une première manifestation. Certes, en éducation plus encore que dans d'autres domaines, l'exercice de l'autorité s'accompagne du

²⁵ Témoignage issu d'un reportage proposé sur le site d'Apprentis d'Auteuil : <https://www.apprentis-auteuil.org/actualites/protection-de-lenfance/comment-accompagner-les-parents-denfants-places>

²⁶ Ibid

²⁷ Bernadette Tillard, Bernard Vallerie, Anna Rurka, « Intervention éducative contrainte : relations entre familles et professionnels intervenant à domicile », *Enfances Familles Générations*, 2016, p. 3

besoin d'édifier et de faire respecter un cadre contraignant. Cependant, le pouvoir qu'exerce ainsi une autorité éducative se voit limité aux contraintes nécessaires au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

Or, trop souvent, cette finalité est mise de côté soit par ignorance soit par la prévalence des intérêts et des besoins de l'adulte sur celui des enfants. On oublie parfois que soumettre n'est pas éduquer, que l'enfant n'est pas un être qu'on doit dresser mais que son obéissance viendra de la conviction que le cadre est posé pour répondre à ses besoins.

L'autorité se confond également parfois avec l'expertise. Elle découlerait du savoir, des connaissances, de celui qui l'exerce. Effectivement, l'enseignant est réputé expert de sa discipline – idéalement également des pratiques permettant de transmettre ses savoirs. De même, le travailleur social dans le domaine éducatif est théoriquement porteur d'un savoir relatif aux besoins des enfants, aux exigences de son développement, aux pratiques à même de garantir sa sécurité physique, affective et psychologique.

Néanmoins, nul savoir ne fait autorité de lui-même. Seule la croyance profonde dans sa pertinence au regard de la situation de celui sur qui est censée s'exercer l'autorité, peut la faire émerger. Écraser l'autre de son savoir, en lui suggérant de même la profondeur de sa propre ignorance, a peu à voir avec l'exercice d'une autorité éducative.

Démêler les fils de ces ambiguïtés constitue un défi pour l'éducateur – au sein de la famille comme chez les professionnels. Être placé dans une situation d'autorité comporte indéniablement une responsabilité qui ne doit cependant pas se muer en injonction à rendre perpétuellement des comptes sous peine de participer encore une fois à la peur de l'humiliation. Qu'ont dû ressentir ces parents qu'on s'est empressé de pointer du doigt à la suite des émeutes de l'été dernier ?

Il n'en demeure pas moins que l'éducation constitue une sphère de structuration profonde du rapport aux autres aussi bien pour les enfants que pour leurs familles. Lorsque l'humiliation se glisse dans les interstices des relations d'autorité qui se forment alors, elle affecte largement la qualité des liens qui se tissent au sein d'une société, y compris dans leur composante institutionnelle.

Notre inquiétude croissante envers le phénomène du harcèlement entre enfants peut être lue comme une prise de conscience du caractère « indécent » de nos sociétés, pour reprendre la grille d'analyse d'Avishai Margalit. Où avons-nous échoué dans notre projet éducatif pour contribuer à susciter chez nos enfants le désir de rabaisser, de terroriser, de soumettre ? Une exigence de lucidité sur la place de l'humiliation dans l'exercice de l'autorité éducative constitue sans doute une première étape d'un nécessaire diagnostic.

